

**Nombre de membres**

- En exercice : 9
- Présents : 6
- Excusés représentés : 0
- Absents : 3
- Votants : 6    Pour : 6  
                      Contre : 0  
                      Abstention : 0

**Date de convocation** : 13 mai 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf du mois de mai à 20 heures 30 s'est réuni le conseil municipal de la commune de Moudeyres, régulièrement convoqué, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de GENTES Laurent, Maire.

**Présents :**                    CELLE Éric                    CHANAL Fabrice                    GENTES Laurent  
                                      DESCAMPS Véronique        GRAIL Jérôme                    PERBET Yoann

**Absent(s) excusé(s):**

**Absents :**                    DALENS Gérard, GIROUD Florence, ROUSSET Cédric

**Secrétaire de séance :**    DESCAMPS Véronique

**SUBVENTION A L'APE LAUSSONNE**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier envoyé à la mairie par l'APE de l'école publique de Laussonne « les copains de la nature ». Dans ce courrier, l'APE expose le projet de voyage scolaire de l'école en 2025 et indique que deux élèves de la commune de Moudeyres sont scolarisés dans cet établissement et sont concernés par le voyage. A ce titre, l'APE sollicite une participation financière de la part de la commune.

Considérant que les crédits nécessaires ont été prévus au chapitre 65 de l'article 65748 du budget principal 2025, monsieur le Maire propose les subventions suivantes :

- APE école publique de Laussonne : 54€ par enfant de Moudeyres, soit un total de 108€.

Entendu l'exposé,  
Le Conseil, après avoir délibéré,

- Autorise le Maire à verser la dotation de 108 € à l'APE de Laussonne « les copains de la nature » ;
- Charge Monsieur le Maire, de la présente décision.

Fait et délibéré les an, mois, jour et heure ci-dessus indiqués.  
Au registre sont les signatures  
Pour extrait conforme

Le Maire,  
Laurent GENTES



**AR Prefecture**

043-214301442-20250519-2025\_014-DE  
Reçu le 26/05/2025